



**PRÉFET  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique unique est ouverte du 8 avril 2024 au 22 avril 2024 inclus (15 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet présenté par la communauté de communes de Vézère – Monédières – Millesources, dans le cadre du programme de travaux intitulé contrat territorial « sources en action » au profit du bassin versant de la Vienne amont pour la période 2024 / 2029.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes : restauration de la continuité écologique et gestion des plans d'eau ; restauration et entretien de ripisylves ; restauration morphologique et aménagements agricoles ; développement des pratiques sylvicoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques ; gestion et préservation des zones humides.

Le projet fait l'objet :

- d'une demande de déclaration d'intérêt général ;
- d'une demande d'autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).

Monsieur Jérôme SAGNE, agriculteur, expert foncier et agricole, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique unique.

Le dossier d'enquête (déclaration d'intérêt général, demande d'autorisation IOTA) comprenant notamment un résumé non technique, sera tenu à la disposition du public, du 8 avril 2024 au 22 avril 2024 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairies de Peyrelevade et de Lacelle, aux heures d'ouverture des services :

La mairie de Peyrelevade située 55 rue du Limousin :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- Le vendredi de 8h30 à 12h30.

La mairie de Lacelle située 12 avenue Porte Corrèze :

- Le mardi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition en mairies de Peyrelevade et de Lacelle,
- adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur :
  - par correspondance à la mairie de Peyrelevade, siège de l'enquête ;
  - par courrier électronique adressé à [pref-environnement@correze.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.gouv.fr) (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique unique sur le projet de COMCOM V2M).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

En mairie de Peyrelevade située 55 rue du Limousin :

- lundi 8 avril 2024, de 09h00 à 12h00 ;
- lundi 22 avril 2024, de 14h00 à 17h00.

En mairie de Lacelle située 12 avenue Porte Corrèze :

- vendredi 12 avril 2024, de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai d'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et en mairies de Peyrelevade et de Lacelle, pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être adressées à Madame Alexia RODRIGUES – technicienne de rivières de la communauté de communes de Vézère – Monédières – Millesources – numéro de téléphone : 05.19.67.01.03 – courriel : [rivieres@ccv2m.fr](mailto:rivieres@ccv2m.fr).

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur les demandes (autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général) sollicitées (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête unique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la décision statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 11 mars 2024

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général

Jean-Luc TARREGA